



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE REPENTIGNY**

Le 14 juillet 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Repentigny tenue le 14 juillet 2026, à 19 h, à la salle du conseil;

Sont présents : M. Nicolas Dufour, maire,
M. Alexis Delage, conseiller
M. Benoit Delisle, conseiller
M^{me} Chantal Routhier, conseillère
M. Éric Lepage, conseiller
M^{me} Jennifer Robillard, conseillère
M^{me} Karine Benoit, conseillère
M. Luc Rhéaume, conseiller
M^{me} Martine Roux, conseillère
M. Normand Urbain, conseiller
M. Raymond Masse, conseiller

Sont absents : M. Kevin Buteau, conseiller
M^{me} Marlène Diallo, conseillère

Sont aussi présents : M^e Marc Giard, greffier
M^{me} Marie-Josée Boissonneault, directrice générale
adjointe - services administratifs

Sont aussi absents : M^{me} Vivianne Joyal, directrice générale
M. Martin Belzile, directeur général adjoint

M^e Marc Giard, greffier, agit à titre de secrétaire.

Le secrétaire, à la demande du maire qui préside la réunion, constate le quorum.

Déclaration d'ouverture par Monsieur le Président à 19 h.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTAT DU QUORUM ET
DÉPÔT DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le Maire, Nicolas Dufour, ouvre la séance à 19 h et le greffier constate le quorum.

**2 RÉSOLUTION NUMÉRO CM 168-14-07-26
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est

Proposé par : Karine Benoit
Appuyé par : Jennifer Robillard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**3 PÉRIODE DE QUESTIONS DESTINÉE AU PUBLIC ET PORTANT
EXCLUSIVEMENT SUR LES DOSSIERS INSCRITS À L'ORDRE
DU JOUR**

Monsieur le Maire, Nicolas Dufour, dépose la liste des personnes qui ont transmis des questions par courriel au conseil municipal. Il reçoit également les questions des personnes présentes qui se sont inscrites au registre.



4

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 169-14-07-26
PROGRAMME QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS 2027 À
2031 - 2026-0288 (FIN-MJ)**

Il est

Proposé par : Normand Urbain
Appuyé par : Martine Roux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'adopter le budget d'investissement pour l'exercice financier 2027 au montant de 60 939 000 \$, dont 20 665 000 \$ provient de subventions, de contributions ou d'affectations, ainsi que 40 274 000 \$ en financement à long terme, suivant le document joint au présent sommaire décisionnel;

D'approuver le programme quinquennal d'immobilisations (PQI) pour les années 2027-2031;

Qu'un document explicatif du programme quinquennal d'immobilisations 2027-2031 soit publié dans la revue municipale Regard sur Repentigny au mois d'août 2026.

ADOPTÉE

5.1.1

EMP-699 - RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES

Monsieur le Maire, Nicolas Dufour, membres du conseil, moi, Luc Rhéaume, donne avis de motion qu'à une séance du conseil municipal tenue à une date ultérieure sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 699 intitulé : *Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives à la réfection d'infrastructures routières, accessoires et chambres de vannes et une dépense et un emprunt d'un montant de 9 205 000 \$ à ces fins.*

Prenez note que je dépose une copie de ce projet de règlement et qu'elle a été remise aux membres du conseil municipal dans le délai légal, tel que requis par la loi.

PRÉSENTATION :

OBJET : Autoriser et financer divers travaux sur les infrastructures routières, divers accessoires de ces routes et la mise à niveau de chambres de vannes

PORTÉE : Tout le territoire

COÛT : 9 205 000 \$

MODE DE FINANCEMENT : Emprunt par émissions d'obligations d'un montant de 9 000 000 \$ remboursable sur vingt (20) ans et 205 000 \$ remboursable sur cinq (5) ans.

MODE DE PAIEMENT ET DE REMBOURSEMENT : Taxe foncière spéciale imposée à tous les contribuables sur la base de la catégorie et de la valeur imposable des immeubles au rôle d'évaluation en vigueur, et ce, pour toute la durée de l'emprunt.

Signé à Repentigny, ce 14 juillet 2026.

Marc Giard

M^e Marc Giard, greffier



5.1.2

EMP-700 - HONORAIRES PROFESSIONNELS

Monsieur le Maire, Nicolas Dufour, membres du conseil, moi, Alexis Delage, donne avis de motion qu'à une séance du conseil municipal tenue à une date ultérieure sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 700 intitulé : *Règlement décrétant la préparation de plans et devis pour divers projets d'investissement pour une dépense et un emprunt de 1 800 000 \$ à ces fins.*

Prenez note que je dépose une copie de ce projet de règlement et qu'elle a été remise aux membres du conseil municipal dans le délai légal, tel que requis par la loi.

PRÉSENTATION :

OBJET : Financer les honoraires professionnels de plans et devis pour les phase 2 et 3 du mur antibruit le long de l'Autoroute 40

PORTÉE : Tout le territoire

COÛT : 1 800 000 \$

MODE DE FINANCEMENT : Emprunt par émissions d'obligations d'un montant de 1 800 000 \$ remboursable sur vingt (20) ans.

MODE DE PAIEMENT ET DE REMBOURSEMENT : Taxe foncière spéciale imposée à tous les contribuables sur la base de la catégorie et de la valeur imposable des immeubles au rôle d'évaluation en vigueur, et ce, pour toute la durée de l'emprunt.

Signé à Repentigny, ce 14 juillet 2026.

Marc Giard

M^e Marc Giard, greffier

5.1.3

EMPR-705 - RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Monsieur le Maire, Nicolas Dufour, membres du conseil, moi, Jennifer Robillard, donne avis de motion qu'à une séance du conseil municipal tenue à une date ultérieure sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 705 intitulé : *Règlement décrétant des dépenses en immobilisation en matière de technologies de l'information pour une dépense et un emprunt de 449 000 \$ à ces fins..*

Prenez note que je dépose une copie de ce projet de règlement et qu'elle a été remise aux membres du conseil municipal dans le délai légal, tel que requis par la loi.

PRÉSENTATION :

OBJET : Financer diverses dépenses en immobilisation pour les ressources informationnelles

PORTÉE : Tout le territoire

COÛT : 449 000 \$

MODE DE FINANCEMENT : Emprunt par émissions d'obligations d'un montant de 449 000 \$ remboursable sur cinq (5) ans.

MODE DE PAIEMENT ET DE REMBOURSEMENT : Taxe foncière spéciale imposée à tous les contribuables sur la base de la catégorie et de la valeur imposable des immeubles au rôle d'évaluation en vigueur, et ce, pour toute la durée de l'emprunt.

Signé à Repentigny, ce 14 juillet 2026.



Marc Giard

M^e Marc Giard, greffier

6

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 170-14-07-26
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est

Proposé par : Jennifer Robillard

Appuyé par : Karine Benoit

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De décréter la levée de la séance extraordinaire du conseil municipal
à 19 h 07.

ADOPTÉE

M^e Marc Giard, Greffier

M. Nicolas Dufour, Maire